

## Conseil d'administration

Séance du 30 novembre 2021

Délibération n°48-2021

### Approbation du budget initial 2022

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2020-752 du 19 juin 2020, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la circulaire de la Direction du Budget du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2022 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu la note de l'ordonnateur et ses annexes ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence ;

Sur proposition du président :

#### Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

**Article 1** : vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **83,5 ETPT** sous plafond et **4 ETPT** hors plafond
- **8 406 925 € d'autorisations d'engagement** dont :
  - 5 699 000 € personnel
  - 2 049 934 € fonctionnement
  - 426 774 € intervention
  - 231 217 € investissement
- **8 757 513 € de crédits de paiement** dont :
  - 5 699 000 € personnel
  - 2 334 497 € fonctionnement
  - 478 892 € intervention
  - 245 124 € investissement
- **- 385 365 € de solde budgétaire négatif**
- **8 372 148 € de prévisions de recettes**

**Article 2** : vote les prévisions comptables suivantes :

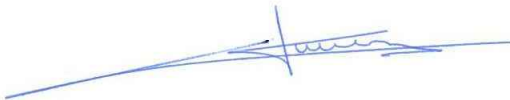
- - 385 365 € de variation de trésorerie
- - 786 118 € de résultat patrimonial
- - 161 991 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 385 365 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

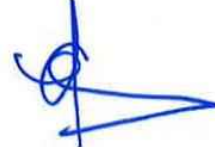
A Nice, le 30 novembre 2021

Le président  
du conseil d'administration



**Charles-Ange GINESY**

La directrice  
du Parc national du Mercantour



**Aline COMEAU**